

Rawdon

La municipalité de Rawdon est localisée à la limite des basses-terres du Saint-Laurent et constitue un important carrefour routier à 60 km au nord de Montréal (Municipalité de Rawdon, 2022). Elle est principalement desservie par la route 125, mais les routes 337, 341 et 348 convergent aussi vers son centre-ville. Rawdon est donc la principale porte d'entrée de la MRC de Matawinie, au cœur de la région de Lanaudière. D'ailleurs, sa population est en forte croissance, puisque la variation projetée de la population entre 2020 et 2041 est de +29,8 % selon l'ISQ (2021).

Hors du périmètre d'urbanisation

Les ZFPD retrouvées à l'extérieur du périmètre d'urbanisation totalisent une superficie de 959 ha, alors que les milieux humides de priorité 1, 2 et 3 compris dans ces zones recouvrent 15 % (146 ha) de la superficie totale (carte 4.5). L'objectif de conservation de 99,5 % des MHH à l'extérieur du périmètre d'urbanisation implique théoriquement une perte potentielle de 0,8 ha de milieux humides.

Périmètre d'urbanisation

Pour bien alimenter l'analyse des scénarios alternatifs dans le périmètre d'urbanisation de Rawdon, les éléments quantitatifs, tels que les superficies disponibles, les superficies humides et autres, sont regroupés au tableau 4.5 ci-dessous. D'autres éléments, plus qualitatifs, sont aussi décrits, comme les projets de développement à venir et les services écologiques rendus par les milieux humides d'intérêt.

Des projets domiciliaires sont déjà en cours dans le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Rawdon, comme le Boisé du Village (chemin du Lac-Morgan), le Domaine des Colibris (rue des Colibris) et le Domaine de l'Harmonie (boulevard Pontbriand et rue Holy Cross). Les zones à fort potentiel de développement incluent ces projets domiciliaires.

Un total de 29 milieux humides est compris dans les ZFPD dans le périmètre d'urbanisation (tableau 4.5). Ces milieux humides ont tous reçu une priorité 1 de conservation lors de l'étape 3 du PRMHH (Groupe DDM, 2021b). Deux grands complexes de milieux humides sont localisés au sud-ouest et au nord-est du périmètre d'urbanisation, alors que les autres milieux humides sont isolés et distribués de façon éparse dans le reste du périmètre d'urbanisation (carte 4.5). Le premier complexe de milieu humide se trouve au sud-ouest du périmètre d'urbanisation, dans le boisé près des chutes Dorwin. Ce complexe est composé surtout de marécages, de marécages arborescents et d'eau peu profonde. Ces milieux humides qui le composent sont de priorité 1 de conservation, principalement parce qu'ils sont localisés en partie dans une aire de confinement du cerf de Virginie, ainsi que dans le parc des Chutes-Dorwin. Une partie d'entre eux contribuent aussi à réduire l'intensité des inondations, en plus d'être situés près d'une plaine inondable. Selon un inventaire réalisé par Parenteau (2021), ce complexe de milieux humides est classé exceptionnel. Il y a un haut potentiel de présence d'espèces à statut particulier, comme l'engoulevent bois-pourri (*Antrostomus vociferus*) et le martinet ramoneur (*Chaetura pelagica*), deux espèces menacées selon la *Loi sur les espèces en péril* du Canada. Le noyer cendré (*Juglans cinerea*), espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec, est aussi susceptible d'être présent dans ce complexe. La municipalité ne prévoit aucun projet dans ce secteur, même qu'elle souhaite consolider les rues existantes autour et assurer la conservation de la zone humide. Le deuxième complexe de milieux humides, retrouvés au nord-est, juste en amont du lac Rawdon, est composé d'un marécage et d'eau peu profonde, tous deux ayant une priorité 1 de conservation parce qu'ils permettent de régulariser le niveau de l'eau lors des inondations et qu'ils sont situés près d'une zone inondable. Ces complexes de milieux humides rendent

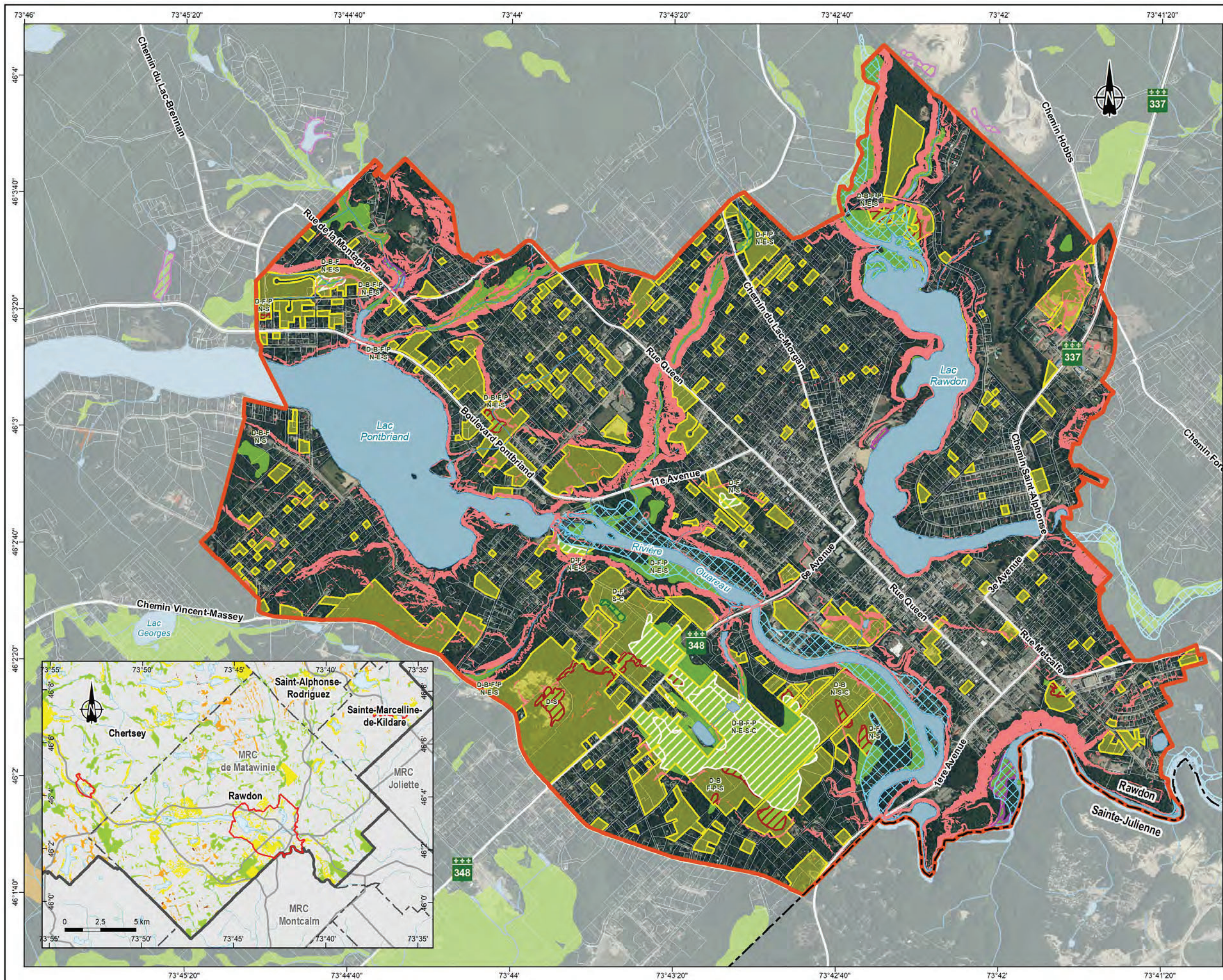
donc des services écologiques essentiels. D'ailleurs, leur superficie rendrait une compensation très dispendieuse. La municipalité doit évaluer la rentabilité des infrastructures contre les limitations de constructibilité de certains de ces lots. Aussi, les enjeux identifiés lors de l'étape 3 du PRMHH pour ce secteur sont principalement la présence de bâtiments vulnérables aux inondations, la qualité de l'eau, la qualité du paysage et la biodiversité (présence d'espèces à statut particulier et d'espèces exotiques envahissantes).

Le milieu humide retrouvé au sud-ouest du lac Pontbriand est localisé dans les aires de protection des puits Monières et doit être conservé (tableau 4.5 ; carte 4.5). Le milieu humide identifié dans le Domaine de l'Harmonie a été cédé à la municipalité pour sa conservation, selon les conditions d'un certificat d'autorisation environnementale obtenu en 2012, d'après les réponses du sondage de la municipalité de Rawdon. Aussi, d'autres aires de protection des puits à la prise d'eau de la station Saint-Patrick ont été délimitées. Les milieux humides présents dans ces aires de protection sont à préserver afin d'assurer une bonne qualité de l'eau dans la prise d'eau. Pour plusieurs milieux humides retrouvés dans certaines ZFPD, aucun choix de conservation ne peut être fait, puisque la municipalité de Rawdon ne prévoit pas de projet dans ces secteurs à court ou moyen terme. Ils sont tout de même comptés dans les pertes, bien que des engagements de conservation puissent être pris ultérieurement.

Trois milieux humides sont aussi identifiés pour la restauration, selon la municipalité. L'un d'eux se retrouve sur la plage municipale de Rawdon et est envahi par le roseau commun, alors qu'un autre milieu humide se trouve près des chutes Dorwin. Des sentiers parcourent ce milieu et certains secteurs pourraient être végétalisés. Un autre milieu humide, à l'extérieur du périmètre d'urbanisation, près d'un site d'entreposage pour le camping Ô Cascades peut aussi être restauré.

Tableau 4.5 Choix de conservation dans les zones à fort potentiel de développement dans le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Rawdon

MHH dans les zones à fort potentiel de développement	
Superficie brute des zones à fort potentiel de développement (ha)	238
Nombre de milieux humides dans ces zones	29
Superficie des milieux humides dans ces zones (ha)	47
Proportion de milieux humides dans ces zones (%)	20
Superficie maximale nette disponible au développement sans les contraintes naturelles (milieux humides ; ha)	191
Résultat de la séquence éviter-minimiser	
Nombre de milieux humides visés par l'évitement	6
Nombre de milieux humides visés par la minimisation des impacts	2
Nombre de milieux humides visés pour du développement	22



- Limite du périmètre urbain
- Limite municipale
- Zone à fort potentiel de développement

MILIEUX HYDRIQUES

- Plan d'eau
- Cours d'eau
- Zone inondable

MILIEUX HUMIDES

PRIORITÉS DE CONSERVATION

- Priorité 1
- Priorité 2
- Priorité 3

CHOIX DE CONSERVATION

- Conservation
- Minimisation
- Restauration
- Perte anticipée

À noter que les milieux humides affichés sont estimés selon une photointerprétation, ainsi que selon la topographie du terrain (LIDAR). Une validation sur le terrain de la présence de ces milieux humides est essentielle avant tout projet de développement.

FONCTIONS ÉCOLOGIQUES DES MILIEUX HUMIDES

- D Conservation de la diversité biologique
- B Brise-vent naturel et écran solaire
- F Filtre contre la pollution
- P Qualité du paysage
- N Régulation du niveau de l'eau
- E Rempart contre l'érosion
- S Rétention des sédiments
- C Séquestration du carbone

AUTRE CONTRAINTES NATURELLES

- Pente forte de plus de 30%



Plan régional des milieux humides et hydriques MRC de Matawinie

Choix de conservation des MHH dans les zones à fort potentiel de développement du périmètre d'urbanisation de Rawdon

Sources :
Photographie aérienne : © Gouvernement du Québec, MERN Québec
MRC de Matawinie, 2021

Projet : 20-1507
Fichier : 20-1507_C4-5_dd_Rawdon_engagement_2022-04-08.mxd

0 250 500 m
Projection MTM, fuseau 8, NAD83 (SCRS)



Avril 2022

Carte 4.5